



COMMISSION JURIDIQUE REGIONALE SECTION DISCIPLINE



- INDICENT(S)
- FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

RAPPORT

de Mme, Mlle, M.

- 1^{er} Arbitre
- Chronométrateur
- Entraîneur A
- Capitaine B
- 2^{ème} Arbitre
- Opérateur 24'
- Entraîneur B
- Responsable de l'organisation
- Marqueur
- Délégué
- Capitaine A

LA RENCONTRE

- P-N. F
- P-N. M
- Coupe
- P.E. F
- P.E. M.
- Autre Compétition
- Laquelle :
- Date :
- Equipe A :
- H. F
- H. M.
- N° Renc. :
- Equipe B :

MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu : Avant la rencontre Pendant la rencontre Après la rencontre
- Si l'incident a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période :
 1^{ère} période 2^{ème} période 3^{ème} période 4^{ème} période Prolongation : 1 2 3 4
- Au moment de l'incident, le score était de : Equipe A : Equipe B :
- Au moment de l'incident, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté OUI NON
- Au moment de l'incident, le ballon était vivant OUI NON
- L'incident s'est déroulé :
entre la fin du temps de jeu et le retour au vestiaire Arbitres OUI NON
dans le vestiaire Arbitres OUI NON
au sortir du vestiaire Arbitres après l'exécution des formalités de fin de rencontre OUI NON

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par le 1^{er} Arbitre OUI NON
Si NON, Pourquoi ?
- Et ce, AVANT ou APRES la signature de la feuille par le 1^{er} Arbitre ? AVANT APRES
- Les Officiels de la Table de Marque, le Responsable de l'Organisation ont été invités à rédiger un rapport et à le remettre immédiatement au 1^{er} Arbitre OUI NON
- Les Capitaines et Entraîneurs de chaque équipe ont été invités à rédiger un rapport et adresser un rapport dans les 24 heures ouvrables OUI NON
- Les Capitaines ont pris connaissance de(s) l'incident(s) et ont contresigné la feuille de marque OUI NON
Si NON, Pourquoi ?
- L' (les) intéressé(s) a (ont) été invité(s) à rédiger un rapport et adresser un rapport dans les 24 heures ouvrables OUI NON

NATURE DES FAITS

Fait à _____ le _____

Signature : _____

Utiliser le verso de cet imprimé pour détailler les faits.

Rapport à remettre à l'Arbitre (après la fin de la rencontre) qui l'adressera dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre à la Ligue des Pyrénées – BP 65105 - 36 Avenue de l'Hers - 31504 Toulouse Cedex 5 - Tél. : 05 62 71 69 59 - Fax : 05 62 71 69 58



COMMISSION JURIDIQUE REGIONALE SECTION DISCIPLINE

- INDICENT(S)
- FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

